

J.M. /A.A  
MINISTERE DES AFFAIRES  
ECONOMIQUES ET FINANCIERES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

-----  
DIRECTION DES DOUANES  
-----

**CIRCULAIRE N° 46 du 19 JANVIER 1968**

Clf : H-2  
N-3

**OBJET : Nomination d'un Directeur Adjoint des Douanes**

à MM. Les Chefs de Divisions et Subdivisions  
Chefs de Bureaux et de Postes  
Chefs et Inspecteurs de Visite  
Chefs de Section des Ecritures  
Chefs de Secteurs et de Brigades.

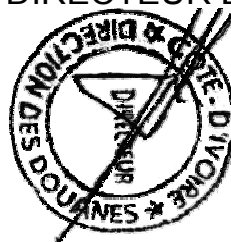
REFERENCE : Arrêté n° 5001/AEF/CAB du 11-1-1968

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par arrêté cité en référence.  
M. MANDE Jean, Administrateur de 2° classe, 4° échelon des Services  
financiers nommé Directeur Adjoint des Douanes en remplacement de M.  
AUGIAS André appelé à d'autres fonctions.

Monsieur MANDE conservera jusqu'à nouvel ordre cumulativement  
avec ses fonctions de Directeur-Adjoint les fonctions de Chef de la 4°  
Division (Relations Extérieures et Documentation) qu'il assumait avant sa  
nomination en qualité de Directeur-Adjoint.

Vous voudrez bien informer les agents sous vos ordres de cette  
nomination.

LE DIRECTEUR DES DOUANES



M.K.ANGOUA